



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Masseurs kinesitherapeutes

Question écrite n° 37692

Texte de la question

Mme Christiane Mora attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, sur la situation des masseurs-kinesitherapeutes en France. Les questions posees par leurs organisations professionnelles sont de trois sortes : 1o L'elaboration de regles professionnelles pourrait-elle etre engagee rapidement en liaison avec ces organisations ? 2o Revendiquant quatre ans de formation en kinesitherapie comme la condition minimale pour atteindre la competence qu'exige leur niveau de responsabilite, ces organisations vont dans le meme sens que d'autres professions paramedicales. Pourquoi ne pas engager la reflexion sur la base des contre-propositions qu'elles ont faites plutot que sur les conclusions du rapport de MM Heuleu et Albert, qu'elles repoussent unanimement ? 3o Liee en partie a la precedente, la derniere question posee est celle de la revalorisation de la situation financiere des masseurs-kinesitherapeutes liberaux et salaries. Elle lui demande de bien vouloir lui faire connaitre ses intentions vis-a-vis des questions posees par les masseurs-kinesitherapeutes.

Données clés

Auteur : [Mme Mora Christiane](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37692

Rubrique : Professions paramedicales

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 1988, page 970